



## VILLAGE DE MEMRAMCOOK

540, RUE CENTRALE STREET  
MEMRAMCOOK, N.-B. E4K 3S6

village@memramcook.com  
http://www.memramcook.com

Tél.: (506) 758-4078  
Télec.: (506) 758-4079

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du Village de Memramcook, tenue le mercredi 29 octobre 2014, à 17 h, à l'Édifice municipal.

Présences : Donald O. LeBlanc - Maire  
Brian Cormier - Conseiller / Maire suppléant  
Joe Breau - Conseiller général  
Victor LeBlanc - Conseiller  
Don (Barber) LeBlanc - Conseiller  
Rolando Cormier - Conseiller  
Yves M. Leger - Directeur général  
Monique Bourque - Secrétaire municipale  
Caroline LeBlanc - Directrice des finances  
Eric Mallet - Directeur des opérations et infrastructures

Absence : Raoul Boudreau - Conseiller

1. **Appel à l'ordre**

Monsieur le maire, Donald O. LeBlanc, appelle la réunion à l'ordre à 17 h 01.

2. **Constatation du quorum par le secrétaire**

La secrétaire municipale constate le quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêt**

Aucun conflit n'est déclaré.

4. **Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par Brian Cormier**

**Appuyé de Joe Breau**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé suite à l'ajout proposé au numéro 5.b) *Lotissement Michel Léger – terrain d'utilité publique. Adoptée à l'unanimité.*

- P14 – 10 – 174 5. a) **Lotissement Bernard et Rachel Belliveau – terrain d'utilité publique et l'annexion de la parcelle 14-A**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Joe Breau**  
Que le conseil accepte la recommandation de la Commission de services régionaux du Sud-Est relative au terrain d'utilité publique pour le lotissement Bernard et Rachel Belliveau et que le propriétaire cède à la municipalité 6 % de la valeur marchande du lot 14-2, soit 6 % de 20 000 \$ qui donne un montant de 1 200 \$. Que le conseil accepte également que la parcelle 14-A soit annexée à la rue Sifroid dans le but de permettre le virage des camions de déneigement et d'ordures. **Adoptée à l'unanimité.**
- P14 – 10 – 175 b) **Lotissement Michel Léger – terrain d'utilité publique**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Victor LeBlanc**  
Que le conseil accepte la recommandation de la Commission de services régionaux du Sud-Est relative au terrain d'utilité publique pour le lotissement Michel Léger et que le propriétaire cède à la municipalité 6 % de la valeur marchande du lot 14-2, soit 6 % de 20 000 \$ qui donne un montant de 1 200 \$. **Adoptée à l'unanimité.**
- P14 – 10 – 176 6. **Invitation – 2<sup>e</sup> édition Soirée diamant – Fondation de l'école communautaire Abbey-Landry**  
**Proposé par Brian Cormier**  
**Appuyé de Don (Barber) LeBlanc**  
Que la municipalité achète une table pour 10 personnes au montant de 500 \$. **Adoptée à l'unanimité.**
- P14 – 10 – 177 7. **Constitution du conseil à huis clos**  
**Proposé par Joe Breau**  
**Appuyé de Rolando Cormier**  
Que le conseil se constitue à huis clos. **Adoptée à l'unanimité.**
- P14 – 10 – 178 8. **Article 10.2(4)(d) de la *Loi sur les municipalités – l'acquisition ou la disposition projetée ou en cours de biens-fonds à des fins municipales***
9. **Retour en réunion extraordinaire**  
**Proposé par Rolando Cormier**  
**Appuyé de Joe Breau**  
Que le conseil retourne en réunion extraordinaire. **Adoptée à l'unanimité.**
- P14 – 10 – 179 10. **Adoption de résolution(s)**  
a) **Source d'approvisionnement en eau municipale – NID 70001623 (portion Est du chemin d'accès)**  
**Proposé par Joe Breau**  
**Appuyé de Rolando Cormier**

**ATTENDU QUE** le conseil a identifié une autre source d'approvisionnement en eau sur une portion de la propriété identifiée par le NID 70001623;

**ET ATTENDU QUE** les recherches ont démontré que seulement la partie Est du chemin d'accès est nécessaire pour le service d'approvisionnement en eau (approximativement 16.49 acres);

**ET ATTENDU QUE** les propriétaires et le village ne sont arrivés à une entente pour transférer ledit bien-fonds;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil autorise

- 1) l'expropriation de la partie Est (à partir du chemin d'accès) du bien-fonds identifié par le NID 70001623 et par l'administration municipale (approximativement 16.49 acres);
- 2) le conseiller juridique, M<sup>e</sup> André Daigle, de préparer la documentation nécessaire pour signer, déposer, signifier et procéder avec les étapes d'expropriation;
- 3) la signature des officiers municipaux pour exécuter les documents nécessaires à l'expropriation; et
- 4) les employés municipaux ou ses agents de pénétrer sur ledit bien-fonds pour déterminer son aptitude à servir à une source d'approvisionnement en eau, y faire des arpentages et relever des niveaux ainsi qu'y faire les sondages, y creuser les puits d'essai ou y faire les autres tests qui s'imposent pour déterminer l'aptitude du bien-fonds.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11. Prochaine réunion**


La prochaine réunion est à déterminer.

**12. Levée de la réunion**

Il est proposé par le conseiller Brian Cormier de lever la réunion et la séance est levée à 17 h 43.



Donald O. LeBlanc  
Maire



Monique Bourque  
Secrétaire municipale